

Paris, le 19.09.14 005561 CM

—  
Le Ministre  
—

Monsieur le Sénateur-maire,

Votre courrier en date du 26 juin concernant l'action de la France vis-à-vis du conflit israélo-palestinien a retenu toute mon attention.

Tout au long du conflit de Gaza, la France a exigé que soit mis un terme à la tragédie des massacres de civils à Gaza et aux attaques sur le territoire israélien. Elle a, notamment par la voix du Président de la République, condamné très fermement les massacres commis à Gaza. Elle s'est pleinement mobilisée pour répondre aux besoins les plus urgents des Gazaouis, qui ont payé un tribut exorbitant dans ce conflit, en débloquant une aide humanitaire de trois millions d'euros. Après le meurtre odieux d'un jeune Palestinien enlevé à Jérusalem-Est le 2 juillet, j'ai exprimé mon horreur, comme je l'avais fait à l'occasion de l'assassinat des trois jeunes Israéliens en Cisjordanie.

La France a salué le cessez-le-feu intervenu le 26 août. Elle ne saurait cependant s'en satisfaire. Il est impératif d'aboutir rapidement à un cadre durable de résolution de la crise, qui brise le cycle des violences récurrentes. C'est la raison pour laquelle nous appelons les parties à s'engager pleinement dans les négociations menées sous l'égide de l'Égypte pour parvenir à un accord répondant à la fois aux demandes palestiniennes de levée des restrictions sur Gaza et aux préoccupations d'Israël en termes de sécurité. En coordination avec ses partenaires comme au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, la France est déterminée à apporter sa contribution aux arrangements qui seront trouvés dans le cadre d'un tel accord et à œuvrer en faveur d'une relance rapide des négociations de paix.

Ainsi que nous l'avons exprimé de longue date, nous considérons la réconciliation inter-palestinienne comme une étape indispensable vers la résolution du conflit et la solution des deux États. Le Président de la République avait félicité le Président de l'Autorité palestinienne pour la formation du gouvernement d'entente nationale palestinien et salué son engagement en faveur du rejet de la violence, de la reconnaissance du droit d'Israël à exister et de la poursuite du processus de paix, en acceptant les accords déjà conclus. La France reste disposée à travailler sur cette base avec ce nouveau gouvernement.

Monsieur Michel BILLOUT  
Sénateur de la Seine-et-Marne  
Maire de Nangis  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06

S'agissant de la candidature israélienne à la vice-présidence de la commission en charge de la décolonisation à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci a été endossée par le groupe des États d'Europe occidentale et autres, et approuvée par l'Assemblée générale. Cette décision ne préjuge pas des positions de la France dans les enceintes onusiennes, dans lesquelles elle appelle systématiquement les autorités israéliennes au respect des droits de l'Homme et à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation sur le terrain. Nous sommes convaincus que la marginalisation d'Israël, Etat membre des Nations unies, au sein de l'organisation n'est pas constructive.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur-maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Laurent FABIUS